

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIOLAY  
Séance du 30 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le trente mai à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 25 mai 2023, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 14
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Présents :

CHAVEROT Véronique  
PALAIS Jean-Claude  
ESCOFET Danièle  
POIRON Jean-Pierre  
COLLON Colette  
DENIS Chantal  
CHAVEROT Gilbert  
GIROUD Marc

SERRAILLE Joëlle  
PERRIER Guy  
LANGE Audrey  
BISSAY David  
LAURENT Michel  
BLANCHARD Valérienne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20230530-20230403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023

Affichage : 12/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Excusée : MESSAOUDY-PERRET Merryll

Secrétaire de séance : BLANCHARD Valérienne

**OBJET : RESTAURATION DE L'ECOLE  
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCFE (2023.04.03)**

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de **REFECTION DE L'ECOLE PUBLIQUE** dont l'opération globale s'élève à la somme de **142 971 € HT**.

Madame le Maire explique que les locaux et salles de classes ont besoin d'être restaurés tant au niveau des murs, du sol, de l'électricité. Ces travaux pourraient être réalisés lors des vacances scolaires en Juillet 2023.

Les travaux intérieurs à réaliser s'élève à **46 078 € HT**, somme répartie comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| - Electricité.....                                       | 5 305. € HT  |
| - Peinture (classe CE2, salle informatique, entrée 1)... | 6 656. € HT  |
| - Peinture (classe CP, mezzanine, entrée 2).....         | 8 128. € HT  |
| - Peinture (maternelles, escaliers).....                 | 12 554. € HT |
| - Sol.....   | 13 435. € HT |

Des travaux extérieurs, pour économie d'énergie, d'un montant estimatif de **96 893 € HT** sont également prévus :

**En juillet 2024 :**

|   |              |
|---|--------------|
| - Isolation extérieure façade nord..... | 64 645. € HT |
| - Zinguerie.....                        | 12 828. € HT |
| - Fenêtres.....                         | 16 006. € HT |
| - Stores.....                           | 3 414. € HT  |

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce projet et ajoute qu'un fonds de concours peut être sollicité auprès de la Communauté de Communes Forez-Est.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de réfection de l'école, travaux intérieurs pour 46 078 €, et travaux extérieurs pour 96 893 € HT, soit une opération totale s'élevant à la somme de **142 971 € HT** ;
- **SOLLICITE** un fonds de concours de 40 € par habitant auprès de la CCFE ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs 2023-2024 et 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANS SUSDITS.

A VIOLAY, le 8 juin 2023,

La secrétaire de séance,  
Valérienne BLANCHARD,

Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le...**13.06.2023.**

Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).